

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 mars 2026

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-six et le 3 mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 3a

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Jérémy NOVAIS par M. Gérard FAUGERES, M. Yvon DELCHET par Stéphane BERTHOMIER, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, M. Sébastien BRAZ par Mme Christine DEFFONTAINE,

Etaient absents : Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Affectation des résultats constatés au Compte Administratif 2025 du Budget
Ville**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du Compte Administratif 2025 du budget Ville,
- Vu le Compte de Gestion du comptable,

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 5 abstentions

1 - Affecte les résultats bruts comme suit :

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur (002)		535 943,55
Déficit d'investissement antérieur (001)		-1 813 178,51

Solde d'exécution de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	5 685 719,94	
Recettes d'investissement	6 901 182,08	
	Solde d'exécution de l'exercice	1 215 462,14
Déficit ou excédent antérieur	-1 813 178,51	
Apurement du 1069 sur 10 ans (cf délib 3 du 21 février 2023) => 1/10	-50 497,22	
	Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)	-648 213,59

Restes à réaliser au 31 décembre

RAR dépenses	1 283 227,93	
RAR recettes	736 195,40	
	Solde des Restes à Réaliser	-547 032,53

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-648 213,59	
Rappel du solde des restes à réaliser	-547 032,53	
	Besoin de financement total	-1 195 246,12

Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes de fonctionnement	21 586 973,67	
Dépenses de fonctionnement	19 545 342,18	
	Résultat de l'exercice	2 041 631,49
	Excédent ou déficit antérieur	535 943,55
	Total à affecter	2 577 575,04

AFFECTATION

Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)	1 195 246,12
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0,00
Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)	1 382 328,92

2 - Ces sommes ont été reprises au Budget Primitif de la Ville - exercice 2026.

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : - 6 MARS 2026
Date et ref de l'accusé de réception : - 6 MARS 2026

DBA - 03032026